

Une personne âgée sur deux perçoit moins de 1 126 € par mois dans l'Hérault

Sophie AUDRIC - INSEE

La part des personnes âgées à faibles revenus est plus forte dans l'Hérault qu'en moyenne nationale. Ainsi, dans l'Hérault, près de 15 % des personnes âgées de plus de 70 ans perçoivent moins de 670 € de revenus par mois. Ces personnes sont susceptibles de percevoir le montant total de l'APA, si elles sont reconnues dépendantes par le Conseil Général.

La part des personnes âgées de plus de 70 ans percevant entre 670 et 1 000 € est également élevée, comme en moyenne nationale. Celles-ci sont susceptibles de percevoir une part importante de l'APA. L'effort collectif pour le financement de la dépendance est potentiellement important dans le département de l'Hérault.

Dans l'Hérault, près de 15 % des personnes âgées perçoivent des revenus inférieurs à 670 €

Dans l'Hérault, près de 15 % des personnes âgées de plus de 70 ans, qu'elles soient dépendantes ou non⁽¹⁾, ont des revenus inférieurs au 1^{er} plafond de l'APA (670 €). Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (12 %) mais inférieure à la moyenne régionale (16 %). Ces personnes, si elles sont jugées dépendantes, sont susceptibles de percevoir le montant maximal de l'APA correspondant à leur niveau de dépendance.

Les personnes âgées de plus de 60 ans peuvent percevoir une aide du Conseil général - l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) - si elles sont reconnues dépendantes (voir définitions). Une participation financière est demandée aux bénéficiaires en fonction du niveau de leurs ressources et de leur positionnement par rapport aux deux plafonds fixés dans le cadre de ce dispositif. La participation est nulle au dessous du 1^{er} plafond et maximale au dessus du 2nd plafond.

Dans l'Hérault, près de 80 % des personnes âgées perçoivent des revenus compris entre les deux plafonds de l'APA, soit entre 670 et 2 670 € par mois pour une personne seule. Ces personnes, si elles sont dépendantes, peuvent devenir bénéficiaires de l'APA pour un montant partiel.

(1) Cette étude s'intéresse aux revenus de l'ensemble des personnes âgées, qu'elles soient dépendantes ou pas. Il n'existe en effet pas de source permettant d'isoler spécifiquement le revenu des personnes âgées dépendantes.

Répartition des personnes selon la position de leurs revenus par rapport aux plafonds de l'APA

Unité : en %

Revenu mensuel par personne	Hérault	Languedoc-Roussillon	France
Inférieur 1 ^{er} plafond APA	14,9	16,4	11,9
Entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} plafond APA	79,8	79,3	82,1
Supérieur 2 ^{ème} plafond APA	5,3	4,3	6,0
Total	100,0	100,0	100,0

Note : le 1^{er} plafond de l'APA est égal à 670 € et le 2^{ème} plafond à 2670 € pour une personne seule

Champ : ménages vivant dans l'Hérault et dont le référent fiscal a 70 ans ou plus

Source : Insee - revenus fiscaux 2004

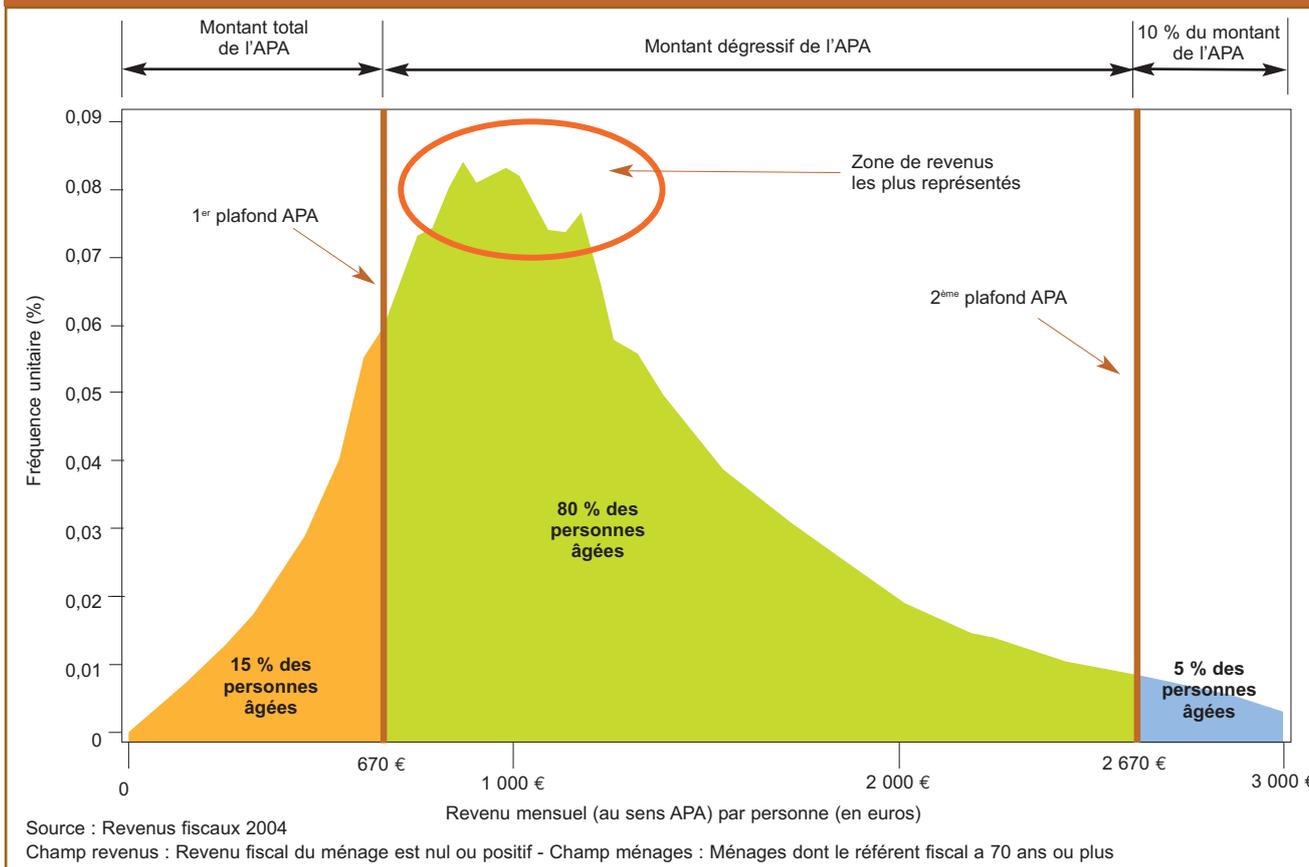
De nombreuses personnes âgées ont un revenu situé autour de 1 000 €

La répartition des personnes âgées de l'Hérault selon le niveau de leur revenu montre que les revenus mensuels les plus fréquents sont aux alentours de 1 000 €, soit légèrement au dessus du 1^{er} plafond de l'APA (voir définitions). Le nombre de personnes âgées susceptibles de percevoir une part importante de l'APA est donc relativement élevé dans le département.

Cette publication est issue d'un partenariat entre le Conseil Général de l'Hérault, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et l'INSEE Languedoc-Roussillon.

Elle a été réalisée avec la collaboration technique de Mme Elisabeth Ferreyros, chef du service Coordination de la Direction des Personnes Agées et de M Sylvain Saltiel, Directeur des Études Territoriales pour le Conseil Général de l'Hérault, ainsi que Mme Sylvia Maille, statisticienne pour la DRASS.

Répartition des revenus des ménages de 70 ans ou plus dans l'Hérault au 1^{er} janvier 2005



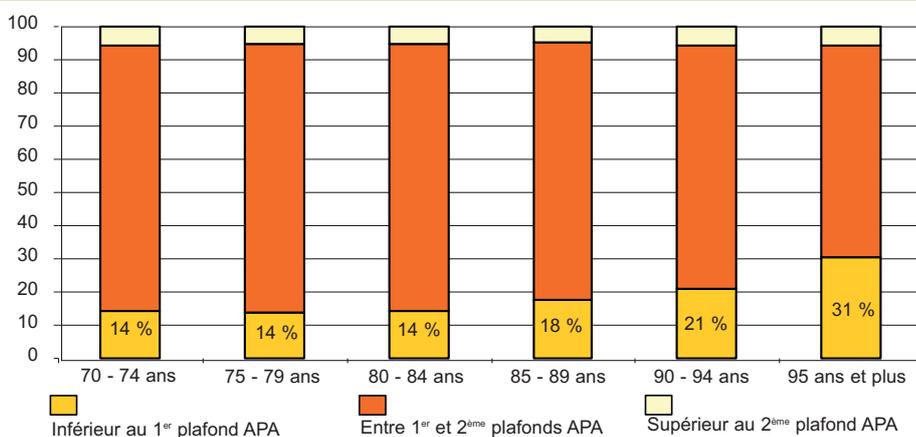
Aux âges élevés, un plus grand nombre de personnes aux revenus inférieurs à 670 €

A partir de 85 ans, la part des personnes âgées disposant de revenus faibles (inférieurs au 1^{er} plafond de l'APA) augmente, au détriment de la part de celles ayant des revenus situés entre les deux plafonds de l'APA.

Ainsi, 14 % des personnes ayant entre 70 et 84 ans perçoivent de faibles revenus contre 31 % des personnes de plus de 95 ans. Cet effet lié à l'âge s'explique en partie par les améliorations des régimes de retraite mis en place après la seconde guerre mondiale.

Répartition des personnes âgées de plus de 70 ans par classe de revenus et par âge, dans l'Hérault

Unité : %



Note : le 1^{er} plafond de l'APA est égal à 670 € et le 2^{ème} plafond à 2 670 €
 Champ : ménages vivant dans l'Hérault et dont le référent fiscal a 70 ans ou plus - Source : Insee - revenus fiscaux 2004

Lecture : dans l'Hérault, 14 % des personnes âgées entre 70 et 74 ans perçoivent des revenus inférieurs au 1^{er} plafond de l'APA, 80 % d'entre eux ont des revenus compris entre les deux plafonds et 6 %, des revenus supérieurs au 2^{ème} plafond.

Les personnes âgées aux faibles revenus plus nombreuses dans l'Hérault qu'en moyenne nationale

Par rapport à la structure nationale des revenus, l'Hérault se distingue par une part plus importante de faibles revenus. En effet, 10 % des ménages métropolitains de plus de 70 ans gagnent moins de 633 € par mois, seuil qui correspond au 1er décile national. Dans l'Hérault, 12,8 % des ménages sont dans cette situation. Cette proportion est de 14 % dans la région.

A l'inverse, pour les tranches de revenus plus aisés, la répartition des héraultais de plus de 70 ans se rapproche de la moyenne nationale. En effet, la part des personnes âgées dont les revenus sont supérieurs à 1 466 € par mois, est égale à la moyenne nationale : 30 %. Elle est supérieure à la moyenne régionale : 26,5 %.

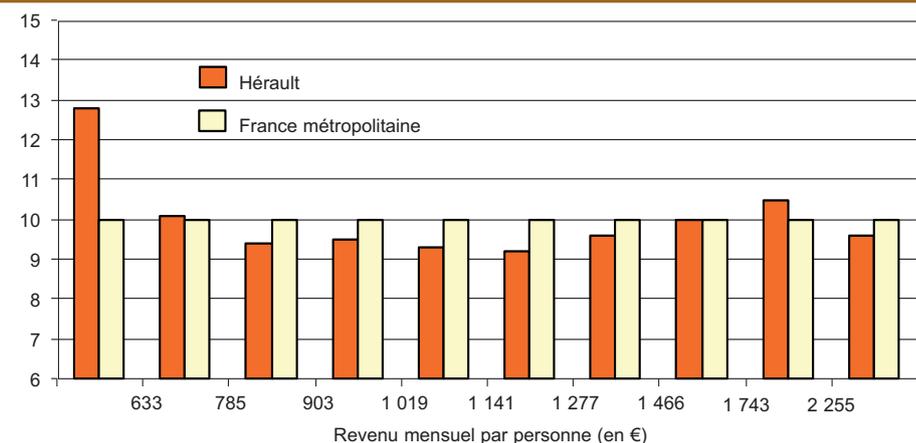
Des écarts de revenus plus importants dans l'Hérault

La moitié des personnes âgées de plus de 70 ans dans l'Hérault perçoivent moins de 1 126 € de revenus par mois. Ce revenu médian est supérieur à ceux observés dans l'Aude et en Lozère, respectivement 988 et 890 €.

Par ailleurs, les écarts de revenus sont plus importants dans l'Hérault qu'en France métropolitaine ou que dans les autres départements du Languedoc-Roussillon, hormis les Pyrénées-Orientales. Ainsi, les 10 % des personnes âgées les plus riches de l'Hérault perçoivent un revenu égal à 3,8 fois celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport, appelé rapport inter-décile, n'est que de 3,4 dans l'Aude et 3,6 dans le Gard ou en France métropolitaine.

Répartition des personnes de plus de 70 ans par classes de revenus dans l'Hérault et en France métropolitaine

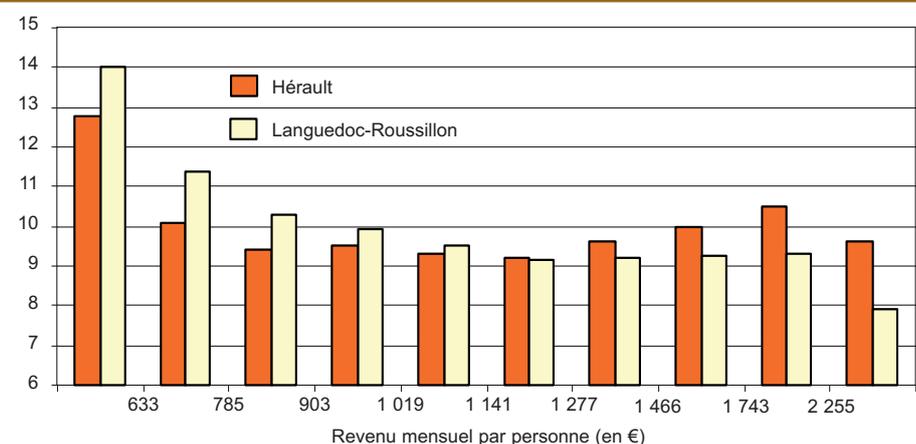
Unité : %



Champ : ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus
Source : Insee - revenus fiscaux 2004

Répartition des personnes de plus de 70 ans par classes de revenus dans l'Hérault et en Languedoc-Roussillon

Unité : %



Champ : ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus
Source : Insee - revenus fiscaux 2004

Lecture : au niveau national, on a calculé les seuils de revenus (633 €, 785 € ..., 2 255 €) qui répartissent les personnes âgées en 10 groupes de revenus de taille égale. Appliqués à l'Hérault, ces seuils font apparaître des différences de profil entre le département et le niveau national. Ainsi, le groupe aux plus faibles revenus (moins de 633 €) inclut 10 % de la population nationale, 12,8 % des ménages de l'Hérault, et 14 % des ménages languedociens.

Dispersion des revenus des personnes de plus de 70 ans

	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^{ème} décile	Rapport inter-décile
Aude	988	546	1 877	3,4
Gard	1 074	579	2 071	3,6
Hérault	1 126	582	2 229	3,8
Lozère	890	504	1 843	3,7
Pyrénées Orientales	1 081	552	2 088	3,8
France métropolitaine	1 141	633	2 255	3,6

Champ : ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus
Source : Insee - revenus fiscaux 2004

Lecture : la moitié des personnes âgées de plus de 70 ans dans l'Hérault ont un revenu par tête inférieur à 1 126 € par mois, 10 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 582 € par mois et 10 %, un revenu supérieur à 2 229 €. Les 10 % des personnes de plus de 70 ans les plus riches dans l'Hérault perçoivent un revenu égal à 3,8 fois celui des 10 % des plus pauvres.

Définitions

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), entrée en vigueur le 1er janvier 2002, a été mise en place pour pallier la perte d'autonomie des personnes âgées. Il s'agit d'une prestation versée par les Conseils généraux dont le montant est lié au degré de dépendance de la personne. Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 60 ans, résider en France et avoir besoin d'une assistance pour réaliser les actes de la vie quotidienne (faire sa toilette, se nourrir, faire son ménage ...) ou avoir besoin d'une surveillance régulière. La personne doit être classée en Groupe Iso Ressources (GIR) de 1 à 4. La dépendance au sens de l'APA correspond à une perte d'autonomie reconnue administrativement, suite à la visite de l'équipe médico-sociale du Conseil général.

L'attribution de l'APA est également soumise à des conditions de ressources. Ainsi, lorsque les ressources mensuelles de l'allocataire sont inférieures à 670 € par personne (1er plafond fin 2004), le bénéficiaire reçoit le montant total de l'aide. Puis, jusqu'à 2 670 € par mois (2nd plafond), l'allocation est dégressive. Elle décroît de 90 % à 10 % du montant de l'APA. Au-delà de 2 670 €, le bénéficiaire ne touche que 10 % de l'APA.

Les ressources du bénéficiaire comprennent le revenu fiscal du ménage ainsi que 50 % de la valeur locative des immeubles et 80 % de la valeur locative des terrains non bâtis, non loués, ni exploités (appelé « patrimoine dormant »). Un revenu mensuel par personne est calculé en attribuant à chaque membre du ménage un coefficient de pondération. Avec cette pondération, le nombre de ménages est ramené à un nombre d'unités de consommation. Par exemple, lorsque le sénior vit en couple, les ressources du ménage sont divisées par 1,7 : le résultat est appelé « montant de ressources par unité de consommation ».

L'estimation des revenus des personnes âgées

Dans cette étude, un revenu mensuel par personne a été calculé à partir des Revenus fiscaux 2004 de l'Insee. Il s'agit du revenu de l'ensemble des personnes âgées de plus de 70 ans, qu'elles soient dépendantes ou non. Il se compose des revenus d'activité (salaire, allocation chômage ...), les revenus des professions non salariées, les pensions et retraites ainsi que les revenus du patrimoine. Le patrimoine dit « dormant » n'est pas pris en compte ici.

Pour en savoir plus

- « A l'horizon 2020 dans l'Hérault, 2600 emplois supplémentaires liés à la dépendance » - *Repères Synthèse n° 9 - sept 2009*
- « A l'horizon 2020, l'Hérault compterait jusqu'à 25 700 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » - *Repères Synthèse n° 8 - sept 2009*
- « Pauvreté des travailleurs et bas salaires dans l'Hérault » - *Repères Synthèse n° 5 - juin 2009*
- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités » - *Insee Première octobre 2007 - n° 1162*